



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2018-304 amendant le règlement numéro 2002-89 concernant le plan d'urbanisme de la municipalité d'Upton afin de modifier les « Grandes affectations du sol » », de ce qui suit :

1. Lors de la séance régulière tenue le 5 juin 2018, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement numéro 2018-304 amendant le règlement numéro 2002-89 concernant le plan d'urbanisme de la municipalité d'Upton afin de modifier les « Grandes affectations du sol »** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 10 juillet 2018 à 19h50** à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2018-304, de même que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. **Résumé du projet de règlement numéro 2018-304 :**

Le feuillet 2/2 du plan d'urbanisme de la municipalité d'Upton, intitulée «Grandes affectations du sol», est modifié par la révision du tracé des rues projetées dans le secteur d'expansion résidentielle localisé dans le prolongement de la rue de la Promenade et au nord de la rue Phaneuf.

Voir le feuillet 2/2 joint

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Donné à Upton, ce 20^{ème} jour de juin 2018.


Cynthia Bossé
Directrice générale

